CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Agent vérificateur d'extincteurs

Les titulaire du CAP d'Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs est un professionnel dont l'activité consiste à :

- conseiller sur l'achat, l'installation et l'utilisation des appareils extincteurs d'incendie en fonction des besoins exprimés par la clientèle ;
- installer et mettre en service les appareils et poser la signalétique ;
- procéder aux vérifications techniques et à l'entretien des appareils et contrôler la conformité de l'installation dans le cadre de la maintenance préventive ;
- remettre en état les appareils extincteurs dans le cadre d'une maintenance corrective ;
- organiser l'intervention en préparant les matériels nécessaires, en planifiant les activités, en identifiant les actions prioritaires ;
- savoir exploiter la documentation technique, administrative, commerciale et financière ;
- effectuer différentes tâches en autonomie et en responsabilité dans le respect complet des normes et procédures en vigueur afin de garantir le fonctionnement des appareils.

Débouchés

Ce professionnel est salarié de sociétés qui commercialisent ces matériels au sein de leur agence. Il intervient dans des entreprises extrêmement diverses et dans tous les établissements ouverts au public.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème.

Programme

Grille horaire (a)	1ère année	2ème année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Enseignements professionnels

- Technologie générale de la sécurité incendie : sécurité des biens et des personnes, présentation et analyse du risque incendie (points de vue client et assureur), les phénomènes de combustion, développement et propagation des incendies, la réaction et la résistance au feu, l'influence de la conception des bâtiments et matériaux.
- Textes réglementaires en vigueur (code du travail, code de la construction et de l'habitation, règles de l'APSAD : assemblée plénière des sociétés d'assurance dommages).
- Matériels de lutte contre les incendies et agents extincteurs. Calcul d'une installation.
- Les extincteurs mobiles : extincteurs à poudre, à CO_2, à eau pulvérisée, fonctionnement et maintenance, normes de construction et d'essais.
- Les robinets d'incendie armés (RIA) : règles techniques, normes applicables, rôle de l'installation. Les systèmes d'extinction automatique à déclenchement mécanique : définition, application et rôle de l'installation.
- Ergonomie sécurité concernant le poste de travail et l'utilisation des appareils électro-portatifs.
- Communication technique : normes de dessin appliquées à la représentation et à la cotation des pièces de mécanique et à la cotation architecturale. Lecture et compréhension de dossiers
- Techniques Electrotechnique / Habilitation électrique.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Domaine professionnel :

– Vérification d'une installation et organisation de l'intervention, coeff. 4 (Dont 1 pour la Vie sociale et professionnelle)
– Vérification d'une installation de RIA (Robinet Incendie Armé), coeff. 6
– Vérification d'extincteurs et démonstration d'utilisation, coeff. 6

Domaine général :

– Français - histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
– Mathématiques, sciences physiques et chimiques, coeff. 2
– Education physique et sportive, coeff. 1

Poursuites d'études

Priorité à l'insertion professionnelle.

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pour connaitre les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Gard (30)
La Grand-Combe - Lycée professionnel privé Pasteur (Privé) ***I A***

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier